



Succession de cdd dans le service public

Par **luzier**, le **21/03/2008** à **18:48**

Bonjour,

Je suis aide soignante dans une maison de retraite publique depuis maintenant 2.5 ans, et c'est le quatrième CDD consécutif qui m'est proposé.

J'exerce la fonction d'aide soignante au domicile des patients alors que je n'ai pas le diplôme d'aide soignante, et c'est d'ailleurs la raison qu'évoque mon employeur pour ne pas me faire de CDI.

Tout cela est-il bien légal?

Cordialement